

Le parking intermodal de Mouans-Sartoux fait débat

C'était la reprise, hier, à Grasse, pour le conseil communautaire. Une rentrée en douceur avec un ordre du jour sans dossier majeur. Deux délibérations ont toutefois animé les élus

Il n'y a pas que les écoliers qui ont fait leur rentrée. Les élus de la communauté d'agglomération du pays de Grasse ont retrouvé leurs sièges hier pour un nouveau conseil. Sur la cinquantaine de délibérations prévue à l'ordre du jour, pas de gros dossier mais deux délibérations qui ont tout de même fait grincer des dents. Au cœur des débats : le parking intermodal de Mouans-Sartoux et la cession d'une parcelle à Pégomas (*sur laquelle nous reviendrons ultérieurement*). Il était demandé aux élus d'approuver l'avant-projet du parking intermodal pour un montant de 6 880 000 euros (hors taxe), en rappelant que la maîtrise d'ouvrage incombe à Mouans-Sartoux.

Les dépenses de fonctionnement pointé du doigt

« Je suis toujours dans la parfaite ignorance du contenu de ce projet », déploierait Jean-Claude Zejma, 1^{er} adjoint au maire de Peymeinade. De son côté, Paul Euzière, président du groupe Grasse à tous-Ensemble et Autrement, s'interrogeait sur l'intérêt communautaire de ce projet. Une interrogation que partage également Jean-Marc Degioanni, président du groupe RBM. Pour



Le parking intermodal de Mouans-Sartoux a occupé près d'un tiers du conseil.

(Photo Cl. C.)

le maire de Cabris, Pierre Bornet, le parking « est dur à avaler ». « Ce parking est un nœud intercommunal qui permet de trouver une solution communale », s'explique Jérôme Viaud, président de la CAPG. « Sept lignes de bus convergent à cet endroit, c'est un nœud de communication, confirme Pierre Aschieri, maire de Mouans-Sartoux. La commune prendra en charge la totalité de

la maîtrise d'ouvrage. » Au-delà de l'intérêt communautaire, c'est toute la gestion de ce parking qui inquiète certains élus. « Si ce parking est une réalisation de la CAPG, son fonctionnement relèvera aussi de l'agglomération et sera donc à la charge de son budget », ajoute Paul Euzière. « La totalité du fonctionnement sera à la charge unique de Mouans-Sartoux, par

convention », assure Jérôme Viaud. Certains vont même plus loin, comme Jean-Claude Zejma qui trouve que « le dossier n'est pas bordé ». « Il y a un défaut d'information sur ce dossier qui avance un peu masqué, dénonce-t-il. Je m'insurge contre cette démarche. » Et de soulever l'éventuelle illégalité de la scission du fonctionnement et de l'investissement.

« Une collectivité territoriale va conventionner avec une commune. Où est l'illégalité ? », interroge le président de la CAPG. Pour clôturer les débats, Jérôme Viaud est revenu sur le plan de financement dans le souci d'apaiser les esprits. « L'agglomération ne se substituera aux éventuelles pertes de participations financières extérieures, insiste-t-il. Nous sommes plafonnés et nous ne

sommes pas la variable d'ajustement. Mouans-Sartoux prendrait à sa charge les pertes de recettes. On a voulu sécuriser les choses. » La délibération a tout de même été adoptée à la majorité avec l'abstention de Paul Euzière, Magali Conesa et Jean-Claude Zejma et l'opposition de Jean-Marc Degioanni et Mireille Bancel.

Verbatim

« Une fois n'est pas coutume mais je souscris à ce que dit monsieur Euzière. »

Jean-Marc Degioanni, RBM.

« Je parle sous l'autorité de monsieur Degioanni. »

Paul Euzière, Grasse à tous-Ensemble et autrement, au sujet de la cession de la parcelle de Pégomas.

« Il ne m'est arrivé qu'une seule fois de relever de l'incohérence chez vous. »

Jérôme Viaud, président de la Communauté d'agglomération du pays de Grasse, à Paul Euzière.